

Moins de circulation

Au 1^{er} octobre, 200 emplacements de stationnement vont devenir payants en centre-ville. Explications.

Moins de bruit, moins d'embouteillages, moins de pollution, c'est le souhait partagé par bon nombre d'entre nous, notamment dans l'hypercentre où on a le sentiment d'étouffer sous le règne de la reine automobile. Et pour réduire la circulation, les études montrent qu'il n'existe qu'une seule solution : empêcher les véhicules de se garer. CQFD. "Lorsque l'on transforme des emplacements gratuits en espaces payants, on libère 30% du domaine public", souligne Joël Moreau, directeur de la Sopac, la société d'économie mixte qui gère le stationnement sur la ville.

Cet été, nous avons vu fleurir les horodateurs en ville et environ 200 emplacements de stationnement deviennent payants au 1^{er} octobre. Cette mesure forcément impopulaire a pour objectif de limiter l'usage de l'automobile et d'éviter les voitures-ventouses qui asphyxient le centre-ville. Car l'on sait aussi que les véhicules passent plus de temps à l'arrêt qu'à rouler, certains occupant leur emplacement – gratuit – la journée entière voire... la semaine. Pourtant, chacun d'entre nous apprécie de trouver une place pour se garer non loin de son lieu de destination, ce qu'on appelle l'indispensable rotation. "En outre, il est naturel que ce soit l'usager, qu'il soit Niortais ou pas, qui paie le stationnement plutôt que le contribuable", explique Gérard Nébas, adjoint au Maire en charge notamment du stationnement.

Le transport représente le quart de nos rejets de gaz à effet de serre, en augmentation de 20% depuis 10 ans.

Les prix du stationnement

L'offre totale de stationnement public en centre-ville concerne 7 200 places, voiries et ouvrages compris. Plus de 4 000 d'entre elles sont désormais payantes.

- En plein cœur de la ville (zone orange), plus de 1 000 places pour stationner de 12 min (0,20 €) à 2h (2 €). Prix de l'heure : 1 € (1,10 € à Poitiers, 1,20 € à La Rochelle).

- A proximité du centre-ville (zone verte), 600 places offrent un stationnement longue durée (dont une demi-heure gratuite incluse sur le ticket), compris entre 1h30 (0,80 €) et 8h (5 €). Prix de l'heure : 0,60 € (0,80 € à Poitiers, 1 € à Angoulême).

- En périphérie, la zone mauve nouvellement créée concerne le parking de la Mégisserie et une soixantaine d'emplacements sur les 171 que compte la place Chanzy. Elle réserve les tarifs les plus faibles, pour un stationnement compris entre 2h (0,50 €) et 8h (2 €). Prix de l'heure : 0,25 € (sans équivalent à Poitiers et La Rochelle).

- Qu'ils soient de surface ou souterrains, les parkings niortais disposent de près de 2 500 places, accessibles en stationnement horaire (de 0,50 à 1 € de l'heure) ou par abonnement (de 44 à 54 € mensuels).

- Les riverains bénéficient de tarifs très avantageux : 1,20 € par jour sur l'ensemble de la zone payante du centre-ville, dès lors que leur domicile ou activité est situé en bordure d'une rue ou d'une place payante ou sur une voie interdite au stationnement. Quant aux bienheureux qui disposent d'un garage ou d'une cour, on espère qu'ils mesurent leur chance à sa juste valeur...

Renseignements : Sopac, 64 avenue Saint-Jean-d'Angély, tél. 05 49 06 84 50.



Sur les 171 emplacements que compte la place Chanzy, une soixantaine deviennent payants au 1^{er} octobre.

Limiter la voiture

L'agglomération niortaise détient le record absolu en France du taux de motorisation par ménage : 1,35... A comparer au 0,52 de grandes villes comme Bordeaux ou Toulouse. D'autant qu'en matière de stationnement, Niort faisait jusqu'alors figure d'exception en Poitou-Charentes, avec une offre pléthorique (1 place pour 8 habitants, un autre record) et le coût le moins cher des capitales régionales.

Limiter l'usage de la voiture au profit de solutions alternatives telles que transports en commun, vélo ou marche, c'est aussi l'objectif du plan de déplacements urbains, rendu obligatoire par la loi sur l'air pour les agglomérations de

= moins de pollution



Bruno Derbord

Se garer sur un trottoir contraint les piétons à circuler dangereusement sur la rue. Un véritable parcours du combattant pour les mamans avec poussette.

plus de 100 000 habitants. Actuellement en cours d'étude à la CAN, il ne sera terminé qu'à l'horizon 2006. En parallèle, le réseau de bus niortais s'étoffe et s'améliore progressivement. En attendant, une chose est sûre : la voiture accapare l'espace et le facteur pollution n'est malheureusement plus à démontrer, quelles que soient les avancées tech-

nologiques promises par les constructeurs automobiles. L'enjeu n'est pas seulement niortais mais planétaire. Aujourd'hui, les experts estiment que le réchauffement de la terre, conséquence de l'émission des gaz à effet de serre⁽¹⁾, est enclenché. Le risque : un changement climatique auquel les animaux, les végétaux et les hommes eux-mêmes n'auraient pas la faculté de s'adapter. Et ce avant les cinquante prochaines années. N'est-il pas urgent d'agir et de modifier nos comportements ? ■

Isabelle Jeannerot

(1) En France, les émissions de gaz à effet de serre dues au transport représentent le quart de nos rejets. Elles ont augmenté de 20% en 10 ans (source : Ademe).



Respecter le stationnement réservé aux personnes handicapées, c'est tout simplement une question de civisme.

Bruno Derbord

VITE, ÇA CHAUFFE !

► Un trajet en voiture sur 2 fait moins de 3 km. Des petits trajets qui multiplient la consommation de carburant par 3 et les émissions de certains polluants presque par 4.

► 7 enfants sur dix se rendent chaque jour à l'école en voiture, pour un trajet d'environ 1 km.

► Chaque année, une voiture rejette 3 fois son poids de polluants.

Sources : Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), Défi pour la terre.

LES RÈGLES DU STATIONNEMENT

Dura lex sed lex : la loi est dure mais c'est la loi. Elle pose, à l'instar du civisme, les bases des règles de notre vie en communauté. Mais aussi de notre sécurité. On se souvient du stationnement anarchique mis en cause après l'incendie mortel, l'an passé, de la rue Jard-Panvillier, qui rendait le passage des pompiers impossible dans cette petite rue encombrée. Sans parler des éboueurs, contraints plus souvent qu'à leur tour de rebrousser chemin sans avoir pu collecter nos ordures ménagères. Ou plus simplement des piétons – que nous sommes aussi ! – empêchés de circuler sur les trottoirs qui leur sont réservés. Rappel des différentes infractions prévues au code de la route et des sanctions auxquelles s'exposent les contrevenants.

STATIONNEMENT DANGEREUX : contravention de 135 € avec retrait de trois points du permis de conduire et mise en fourrière.

STATIONNEMENT RÉSERVÉ aux véhicules d'intérêt général prioritaires (véhicules de secours) et aux personnes handicapées : contravention de 135 € et mise en fourrière. Rappelons en outre que les cases rouges, réservées au stationnement de courte durée (5 minutes), sont utiles à tous pour se rendre dans les commerces de proximité. C'est pourquoi la Police municipale se montre de plus en plus sévère face aux contrevenants.

STATIONNEMENT GÊNANT : contravention de 35 € et mise en fourrière. Sont notamment concernés les trottoirs et passages réservés aux piétons, les arrêts de bus, les ponts, passages souterrains ou tunnels, et les garages. Et ce, y compris pour le riverain immobilisant son véhicule devant son propre garage, car il rompt alors le principe d'égalité de tous les automobilistes devant la loi.

STATIONNEMENT ABUSIF : contravention de 35 € et mise en fourrière. Selon l'article R417-12 du code de la route, "Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route...". Une règle qui s'applique à l'auto stationnée au même endroit de la voie publique pendant plus de sept jours consécutifs.

PLAN VIGIPIRATE : depuis les dramatiques attentats de Londres en juillet dernier, le plan Vigipirate est renforcé "niveau rouge". Conséquence : limitation du stationnement aux abords des lieux publics (Hôtel de ville, administrations, etc.) et interdiction auprès des écoles. Une raison de plus de préférer y aller tout simplement... à pied.



Bruno Derbord

Il est strictement interdit de stationner devant un garage, même... le sien. Coût de l'amende : 35 euros.

Les habitants se posent sur les murs

Depuis l'été dernier, une soixantaine de fresques s'impriment sur les murs de la cité du Clou-Bouchet. Une initiative originale de l'Opac, mise en lumière avec talent par l'artiste-peintre Michel Suret-Canale



Bruno Derbord

Avec la complicité de l'Opac, l'artiste-peintre Michel Suret-Canale amène l'art au cœur du Clou-Bouchet.

Un petit matin ensoleillé d'août, deux silhouettes sortent comme par magie du mur de l'un de ces passages sous immeuble du Clou-Bouchet, tout juste repeint dans le cadre d'un chantier d'insertion de la Mipe (Mission pour l'insertion par l'économique). En fait de magie, il s'agit du rétroprojecteur, du talent et des pinceaux du peintre Michel Suret-Canale, qui a installé son atelier non loin, au cœur du quartier (lire *Vivre à Niort* n° 149). L'artiste a travaillé toute la nuit car l'obscurité est indispensable pour pouvoir projeter l'image vectorielle avant de la réaliser grandeur nature sur le mur : " *Les jeunes sont venus voir ce que je faisais*, explique le peintre qui vend ses toiles sur le net dans 17 pays⁽¹⁾. *On a discuté et, du coup, certains m'ont aidé.*"

D'un côté, Odette, une figure du quartier, de l'autre, Jérôme et sa "bleue" (sa Mob). Tous deux sont venus voir à quoi ils ressemblent sous les couleurs de l'artiste. Car c'est là l'originalité de cette commande de l'Opac sous la houlette de Stéphane Leblanc, chargé de communication au sein de l'organisme, qui reste l'unique bailleur social du quartier : " *Ce sont les habitants qui ont servi de modèles, avec comme principe que personne ne puisse les reconnaître... en dehors d'eux-mêmes.*" Avec la volonté d'impliquer les locataires dans cette opération d'embellissement qui

porte en elle des valeurs humanistes telles que le respect et la tolérance. Mais aussi l'objectif d'amener l'art là où il ne va jamais : au cœur de la cité, dans ces passages sous immeuble très fréquentés, lieux impersonnels par excellence, quand ils ne sont pas sales, voire tagués.

L'art au cœur de la cité

De Sébastien le gardien à Valli au visage sculpté dans l'ébène en passant par les Matapeste (qui rappellent qu'ils ont commencé ici, à la maison de quartier), une soixantaine de silhouettes se mettent en scène sur une quinzaine de ces passages : " *Il y a des grands, des petits, des maigres, des gros, des jeunes, des vieux... mais sans concession esthétique*, souligne Michel Suret-Canale. *Je crois que ce qui est important ici, c'est que les gens sont tout simplement sensibles au fait qu'on les regarde vraiment.*"

Et si l'on transformait les passages sous immeuble en galeries d'art ? L'idée pouvait paraître saugrenue et pourtant... Plus qu'une indéniable opération d'embellissement, l'Opac a réussi son pari. Après le charme de la nouveauté, que restera-t-il de ces fresques ? Une œuvre d'art du XXI^e siècle, qu'on espère ne pas voir dégradée. L'instantané d'une vie de quartier, riche en rencontres. Tant il est vrai que l'art, c'est la vie. ■

Isabelle Jeannerot

(1) www.suret-canale.com

NOTEZ-LE • L'Office de tourisme propose une visite de l'atelier de Michel Suret-Canale, le 26 oct. à 10h. Rens. Office de tourisme, tél. 05 49 24 18 79.

Le saviez-vous ?

Retraite

La Caisse régionale d'assurance maladie du Centre-Ouest (Cramco) invite tous les assurés à faire un point sur leur carrière professionnelle dès 55 ans. La procédure à suivre est simple. Il vous suffit de prendre rendez-vous dans l'agence niortaise située 189, avenue de La Rochelle⁽¹⁾. Là, un technicien vous délivre un relevé de carrière qu'il peut vérifier avec vous. Ce document vous permet de régulariser votre carrière, c'est-à-dire de regarder si toutes vos années de cotisations sont bien mentionnées et s'il manque des éléments, votre conseiller vous indiquera les justificatifs à fournir.

Vous avez aussi la possibilité de demander ce relevé sur internet, sur www.cram-centreouest.fr, et de rencontrer ensuite la Cramco, si vous avez des questions ou des informations à demander. Le relevé de carrière est essentiel au calcul de la retraite. Alors, pour ne pas risquer de rupture entre votre dernier salaire et le premier versement de votre retraite, ne tardez pas ! ■

(1) Immeuble Descartes, permanences : le lundi sur RDV et en accueil libre et du mardi au vendredi sur RDV uniquement. Ouvert tous les jours de 8h30 à 16h30. Tél. : 05 49 04 08 40

Une mine d'infos pour tous les ados

Qu'il s'agisse de trouver quelques heures de baby-sitting, un cours de yoga, un covoiturage vers Paris ou d'en savoir plus sur les études à l'étranger... le Centre information jeunesse a l'info. Forcément.

Morgane voudrait faire du baby-sitting. Alice aimerait donner des cours d'espagnol. Germain lui, est batteur et cherche un groupe tandis que Boris propose un covoiturage vers Poitiers tous les dimanches... Tous ces jeunes Niortais ont un point commun : ils ont eu le réflexe de pousser la porte vitrée du Centre information jeunesse pour trouver leur bonheur du moment... "Notre documentation est conçue pour être accessible à tous, facile à trouver et toujours actualisée" explique Nicole Gousseau, l'animatrice du CIJ. "Soit le jeune a envie de se débrouiller tout seul soit nous l'aidons. Parfois, une demande en chasse une autre et le jeune découvre des tas d'infos ! Et

rien ne nous fait plus plaisir que de voir quelqu'un repartir radieux et ravi de ses trouvailles !" Ouvert tous les jours de la semaine et toute l'année, y compris pendant les très précieuses vacances scolaires, le CIJ dépend des Maisons de quartier niortaises, soutenues par la Municipalité, et appartient également au réseau national des CIJ. "Cela nous permet d'avoir la même documentation que tous les CIJ de France et d'avoir des fiches réactualisées en permanence" souligne Nicole. Niort se trouve ainsi à égalité avec les plus grandes villes de France pour offrir une mine d'infos à ses jeunes habitants.

Point Cyb

D'autant que plusieurs postes informatique reliés à Internet sont à disposition moyennant une adhésion minimale⁽¹⁾. Et que le CIJ de Niort s'efforce de répondre aussi aux demandes qui lui arrivent par mail. En plus, Marie, la jeune collègue de Nicole, est l'animatrice de ce point cyb et propose des initiations à internet ou au



Bruno Derbord

Qu'il s'agisse de documentation papier ou de renseignement sur internet, le CIJ réactualise constamment ses infos.

traitement de texte au besoin. "Les jeunes viennent pour avoir de l'aide pour faire un CV par exemple ou un dossier. Mais nous travaillons en lien avec la Mission locale et le Camji, nos voisins, qui apportent d'autres services et d'autres infos, ajoute Nicole. Nous sommes la première étape bien souvent de tout un réseau de lieux conçus pour les jeunes et travaillons en complémentarité les uns des autres." Logement, droits, permis de conduire, vacances, sport, pays étrangers, études... les étagères du CIJ sont remplies de classeurs thématiques, les tables accueillent de nombreuses plaquettes et tracts en tous genres tandis qu'un mur est entièrement dédié aux petites annonces. Le tout dans un environnement des plus agréables, au cœur de l'îlot Michelet entièrement rénové par la mairie il y a cinq ans.

"Nous organisons en plus au moins deux journées à thème par an : une sur la recherche d'un job d'été et une sur la sécurité routière, expliquent les animatrices. Ce sont deux domaines où les jeunes sont très demandeurs."

Maxime vend son scooter... Mathilde quitte son T2... Louis voudrait partir en Chine... Avec le sourire, Nicole et Marie vont les aider du mieux qu'elles peuvent aujourd'hui encore. ■

Véronique Bonnet-Leclerc

(1) 3,50 € pour une année scolaire.

Centre information jeunesse,
3 rue de l'Ancien-Musée,
ouvert au public du lundi
au vendredi de 10h à 12h30
et de 13h30 à 17h30.
Tél. 05 49 17 50 53. Site internet
www.ij-poitou-charentes.org
et e-mail cij-79@wanadoo.fr



Le CIJ est idéalement situé à côté d'autres associations pour les jeunes, le Camji et la Mission locale, derrière la mairie.

Bruno Derbord

Le cap des mille franchi cet été

Mille dossiers, c'est le cap symbolique qu'a passé l'Agence municipale de médiation cet été. Mille affaires réglées, ce sont aussi mille conflits désarmés... Tour d'horizon.



L'équipe de l'agence municipale de médiation au complet.

Notre millième dossier, traité au cœur de l'été, n'est peut-être pas très original mais il représente bien le genre de problèmes que nos médiateurs sont amenés tous les jours à résoudre, explique Edouard Giraud, le directeur de l'Agence municipale de médiation. Il s'agissait d'un conflit entre deux voisins en raison des aboiements intempestifs et quasi permanents des deux chiens de l'un d'eux. Le médiateur est allé rencontrer les deux parties et il a proposé au maître des chiens d'acquiescer des colliers anti-aboiements. Et comme le maître était réticent, nous lui en avons prêté afin qu'il teste ce dispositif." Une affaire qui ne fera certes pas la une des journaux mais qui aurait pu tourner mal si

personne n'était intervenu tant le bruit peut être source de tension entre voisins.

"Cet été également, un Niortais a menacé de s'en prendre violemment à des jeunes qui jouaient au ballon contre un mur le soir. Rien qui ne justifie l'intervention de la police mais en revanche, une médiation s'imposait, raconte Gérard Nébas, adjoint au Maire délégué à la tranquillité publique. Sans médiation, on peut toujours craindre le recours à la violence. Car les gens qui appellent la mairie ou l'Agence de médiation sont souvent exaspérés."

Sur le millier de dossiers réglés par l'Agence de médiation, il apparaît que le problème du bruit est souvent au cœur des

débats : bruit de mobylettes, de ballons, aboiements des chiens, télévision trop forte... Autant de sources de conflits qui peuvent survenir dans tous les quartiers de la ville. "Nous ne constatons pas de recrudescence de nos dossiers selon les saisons ou les quartiers : les incivilités se produisent partout..." remarque l'adjoint au Maire. Précision : l'Agence est aussi agréée pour encadrer des TIG (des Travaux d'intérêt général) auxquels sont condamnés les petits délinquants.

Solide formation

Quant à l'équipe des six médiateurs sociaux, qui travaillent aux côtés des éducateurs de rue du centre-ville et du Clou-Bouchet (également

six) et du Samu social (deux personnes l'hiver), ils ont tous reçu une solide formation. Pour être en mesure de faire face à toutes les situations. Exceptés les cas de violence ou les délits qui sont eux du ressort de la police nationale ou de la justice. "La moitié de nos dossiers aboutit à une médiation en mairie avec les parties en présence, ajoute Edouard Giraud. Dans ces cas-là, le fait de venir en parler dans un lieu neutre et officiel comme la mairie est un grand pas vers une solution."

Mais au-delà des conflits de voisinage, il faut savoir que les médiateurs sociaux sont aussi confrontés de plein fouet à des situations dramatiques, parfois décelées d'abord par leurs collègues du Samu social qui sillonnent la ville. "Le Samu social, qui tourne toutes les nuits de novembre à mars, y compris le week-end et les jours fériés, doit faire face à la détresse des personnes à la rue, qu'il s'agisse de gens sans domicile ou de cas accidentels comme ce pauvre grand-père qui vivait dans sa voiture, rappelle Gérard Nébas. Le Samu social s'est chargé de le conduire dans un lieu sûr et chauffé. Et les médiateurs ont pris le relais avec les travailleurs sociaux pour monter avec lui son dossier d'aides sociales."

Au fil de ses mille dossiers, l'Agence de médiation peut établir un état des lieux assez précis de notre époque. "Nous nous apercevons que les gens ont de plus en plus de mal à supporter le bruit, y compris parfois tout simplement les pleurs d'un jeune enfant. Il faut peut-être s'interroger sur notre société..." conclut le directeur de l'Agence. ■

Véronique Bonnet-Leclerc

Agence municipale de médiation, ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 18h sans interruption. Numéro d'appel gratuit 0 800 155 155.

Les 60 ans du vote des femmes

En 1945, comme ses compatriotes françaises, la Niortaise Marcelle Gelin votait pour la première fois. Rencontre.

Mon premier vote, c'était en 1945, aux élections municipales. C'était une grande aventure, ça a fait du bruit ! Une grande joie aussi, comme pour beaucoup de femmes," se souvient avec émotion Marcelle Gelin, alerte Niortaise de 92 printemps. " Comme aujourd'hui, à l'époque il y avait aussi beaucoup de listes. Moi, j'avais déjà mes idées politiques. On en discutait à la maison et on ne trouvait pas normal que les femmes ne votent pas en France. Nous étions vraiment en retard par rapport à d'autres pays européens !", poursuit la toute nouvelle pensionnaire de la maison de retraite des Coteaux de Ribray.

Les femmes du pays des Droits de l'homme ont été parmi les dernières du monde occidental à acquérir le droit de vote, bien après les Norvégiennes (1913), les Anglaises (1928) et même...

les Turques (1934). En cette trouble année 1945 qui voit aussi la fin de la Seconde Guerre mondiale, les Françaises comme les Français seront appelés aux urnes à trois reprises : en avril pour les municipales, en octobre pour élire l'Assemblée constituante et en novembre pour les cantonales.

Voter, un droit normal

" Ce que je regrette, c'est que les femmes n'aient pas, dès le début des élections, pris des



Marcelle Gelin jeune.

responsabilités en politique, souligne Marcelle Gelin. En même temps, c'était difficile. Il y a 60 ans, la femme faisait beaucoup

plus de choses à la maison que son mari. Je crois qu'avec le travail des femmes, ça a changé aujourd'hui, heureusement."

Jeune veuve avec un enfant à charge, Marcelle Gelin entreprend à 49 ans des études d'infirmière " grâce à la promotion sociale". Celle qui n'a jamais quitté Niort – " Je suis Niortaise jusqu'au bout des ongles !" – exercera en chirurgie à l'hôpital jusqu'à sa retraite. Syndicaliste de la première heure, Marcelle Gelin militait pour un monde meilleur. L'esprit toujours aussi vif, elle porte un regard lucide sur le monde d'aujourd'hui : " C'est vrai, avec les syndicats, et surtout après les événements de mai 68, je pense que nous avons fait avancer beaucoup de choses. Même si, évidemment, cela n'avance jamais autant qu'on le voudrait ! Je trouve regrettable qu'aujourd'hui il n'y ait plus autant de salariés syndiqués qu'avant. Mais je crois aussi que tout se joue au niveau individuel, et cela ne doit pas être facile ces temps-ci dans les petites entreprises, qui sont nombreuses en France."

Elle qui exerçait ce droit pour la première fois il y a 60 ans ne



Bruno Derbord

En 1945, Marcelle Gelin votait pour la première fois. Soixante ans après, elle s'en souvient encore avec émotion.

comprend pas ces jeunes filles qui n'ont pas leur carte électorale : " Même si on n'est dans aucun parti politique, même si on est déçu par certains, voter, c'est important. Sinon, on n'a pas le droit de rouspéter après." Cette année, pour le référendum sur la Constitution européenne, en mai, sa santé ne lui a pas permis de se déplacer. Qu'à cela ne tienne, Marcelle Gelin a rempli sa première procuration. Pour accomplir coûte que coûte son devoir, ce droit – normal – acquis de haute lutte par nombre de ses aînées... ■

Isabelle Jeannerot

CONSEILS DE QUARTIER

Première plénière pour deuxième mandature

Le renouvellement des Conseils de quartier a atteint son objectif : près de 300 personnes sont prêtes à s'investir dans la vie locale à travers ces instances de la démocratie participative. Pour cette deuxième mandature, la moitié des Conseillers de quartiers apportera un regard neuf, tout en bénéficiant des expériences des

anciens membres. Après les assemblées constitutives, en septembre, l'Assemblée plénière se tiendra le 8 octobre à l'Hôtel de ville. L'occasion d'informations et d'échanges sur le rôle des conseils et leurs membres (co-président habitant ou élu, commissions, etc.). La matinée sera ensuite consacrée à des ateliers présentant en

détails le budget et la conduite de projets, de la conception à la réalisation. Grâce à cette indispensable formation de base, tous seront fin prêts pour aborder cette nouvelle mandature en toute connaissance de cause. ■

Le 8 oct. à 8h30 à l'Hôtel de Ville.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Bruno Derbord

Après la signature, en juin, de la convention de partenariat entre l'IUT de Poitiers (site de Niort) et l'Institut des Amériques en Guadeloupe, la première session de la licence "Banque-Assurance" s'ouvre en ce début du mois d'octobre aux Guadeloupéens désireux de se former au métier de chargé de clientèle. Notre savoir-faire local en matière de formation de conseillers commerciaux dans les milieux de la banque et de l'assurance a traversé l'Atlantique ! ■

Notez-le

Prendre le large

Un nouveau bureau d'information aux carrières de la marine s'est ouvert à Poitiers, 105 boulevard du Grand Cerf. Il regroupe les départements de la Charente, des Deux-Sèvres et de la Vienne. La marine nationale propose aujourd'hui plus de 4 000 formations et emplois aux jeunes âgés de 17 à 24 ans, garçons et filles, dans de nombreux domaines, scientifiques, techniques, opérationnels, administratifs... Renseignez-vous ! ■

Courriel : bicm.poitiers@recrutement.marine.defense.gouv.fr
Tél. 05 49 61 02 02 - Site internet : <http://www.marinerecruite.gouv.fr>



DR

LES CHIFFRES DU MOIS

Lignes de vie

Actes de naissance, de mariage, de décès ou encore passeports, cartes d'identité... Autant de formalités qui jalonnent notre vie et sont synonymes d'événements heureux ou malheureux, de changements de vie ou tout simplement, de voyages. Rappelons au passage que c'est l'Hôtel administratif communal, situé à côté de l'Hôtel de Ville, qui depuis 2001 nous accueille pour tous les actes d'Etat civil. Des actes dont les statistiques sont des plus intéressantes puisque l'an passé la mairie a enregistré...

- 2 596** naissances,
 - 1 158** décès,
 - 176** mariages,
 - 627** reconnaissances,
 - 2 363** livrets de famille,
 - 1 989** recensements citoyens et
 - 1 511** inscriptions sur les listes électorales.
- Et délivré...*
- 1 931** passeports,
 - 4 777** cartes d'identité,
 - 2 116** plis d'huissier ou encore
 - 1 100** sorties de territoire...